

Image not found or type unknown



RESILIATION DE CONTRAT OBLIGATOIRE ?

Par **ugoT**, le **25/03/2010** à **19:16**

(clavier Americain, pas d'accent)

j'ai un contrat avec une compagnie basee en Espagne qui vend des encarts publicitaires. J ai resilier mon contrat en ecrivant une lettre avec mon nom, adresse et envoye par recommandee avec accuse de reception. Demande reiteree plusieurs fois. Ils ont recus les lettres et n'ont jamais pris en compte ma demande. Ils reconduisent mon contrat d'annee en annee avec de nouvelles factures.

Je viens de realiser qu 'au verso de la premiere commande il y avait un bordereau de retractation (pas tres visible).

Le bordereau de retractation est-il obligatoire pour resilier ce contrat ?

merci